

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 728

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 11 mars 2024 à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement situé au 156, boulevard Churchill, Longueuil, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 470, rue Murray
 - une marge arrière minimale de 4,19 mètres au lieu de 9 mètres, sur une largeur maximale de 4,10 mètres, pour un agrandissement du bâtiment principal situé dans la marge latérale gauche

2. Permettre au 1718, avenue Victoria
 - une marge latérale gauche minimale de 2,30 mètres au lieu de 3 mètres, uniquement pour une distance n'excédant pas 22 mètres de la limite avant de terrain;
 - une somme des marges latérales minimale de 6,10 mètres au lieu de 7 mètres, uniquement pour une distance n'excédant pas 22 mètres de la limite avant de terrain;
 - un minimum de 1,12 case de stationnement par logement au lieu de 1,50 case;
 - une allée d'accès, menant aux cases de stationnement situées à l'arrière, d'une largeur minimale de 3,80 mètres au lieu de 6 mètres;
 - une aire d'isolement ne comportant pas d'arbuste ni de pelouse naturelle entre le bâtiment et les stationnements arrière.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes par le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, lors de ladite séance.

Longueuil, le 23 février 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park

Notice for minor exemptions requests to Zoning By-law 728

Notice is given that at its meeting to be held on March 11, 2024, at 7:30 p.m., at the Borough Office located at 156, Churchill Boulevard, Longueuil, the Greenfield Park Borough Council will rule on the following minor exemption requests:

1. To allow at 470, Murray Street
 - a minimum rear margin of 4.19 meters instead of 9 meters, over a maximum width of 4.10 meters, for an extension of the main building located in the left lateral margin.

2. To allow at 1718, Victoria Avenue
 - a minimum left lateral margin of 2.30 meters instead of 3 meters, only for a distance not exceeding 22 meters from the front lot line;
 - a minimum sum of lateral margins of 6.10 meters instead of 7 meters, only for a distance not exceeding 22 meters from the front lot line;
 - a minimum of 1.12 parking space per unit instead of 1.50;
 - an access aisle, leading to the parking spaces located at the rear, with a minimum width of 3.80 meters instead of 6 meters;
 - an isolation area without shrubs or natural lawn between the building and the rear parking lots.

Any interested person may be heard with regard to this request by the Greenfield Park Borough Council at the meeting mentioned above.

Longueuil, on February 23, 2024.

Véronica Mollica
Secretary of the Greenfield Park Borough Council